

**Arrêté n° 2024/G-33** modifiant l'arrêté n° 2023/G-73  
portant ouverture du concours externe sur titres  
d'Auxiliaire de Puériculture Territorial de classe normale – *session 2024*

**Le Président,**

- VU** le code général de la fonction publique (Chap. III – Tit. II – Liv. V, Chap. IV – Tit. II – Liv. III, articles L 452-34 et 35) ;
- VU** le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours de la fonction publique d'Etat par voie télématique ;
- VU** le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Française ;
- VU** le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU** le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU** le décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux ;
- VU** le décret n° 2022-1133 du 5 août 2022 fixant les modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des auxiliaires de puériculture territoriaux et des aides-soignants territoriaux ;
- VU** le décret n° 2022-1491 du 30 novembre 2022 portant simplification des mesures de publicité des arrêtés d'ouverture des concours et examens ;
- VU** la charte et la convention cadre de coopération interrégionale des Centres de Gestion de l'Est ;
- VU** l'arrêté n°2023/G-73, en date du 13 juillet 2023, portant ouverture du concours externe sur titres d'auxiliaire de puériculture de classe normale – session 2024 ;
- VU** l'évolution de la liste d'aptitude au grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale ;

## ARRÊTE

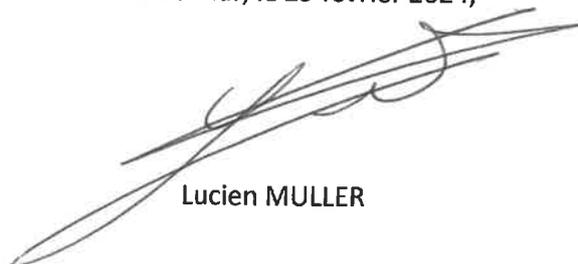
**Art. 1 :** Le nombre de postes ouverts pour la session 2024 est porté à 21.

**Art. 2 :** Compte-tenu du nombre de candidats admis à concourir, les épreuves se dérouleront sur 3 jours à Colmar les 4, 5 et 6 mars 2024.

**Art. 3 :** Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- transmis aux Présidents des Centres de Gestion de la Côte d'Or (21), du Doubs (25), du Jura (39), de la Nièvre (58), du Bas-Rhin (67), de la Haute-Saône (70), de la Saône et Loire (71), de l'Yonne (89) et du Territoire de Belfort (90),
- affiché au Centre de gestion du Haut-Rhin et dans les départements cités ci-dessus,
- transmis aux Pôle Emploi des départements cités ci-dessus,
- transmis aux délégations régionales C.N.F.P.T. de Bourgogne-Franche-Comté et du Grand Est,
- publié au Journal Officiel de la République française,

Fait à Colmar, le 29 février 2024,



Lucien MULLER

# Acte à classer

2024G33

1 En préparation      2 En attente retour Préfecture      3 > AR reçu <      4 Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-03-01T09-59-00.00 ( MI251339138 )

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20240229-2024G33-AR ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Arrêté n. 2024/G-33 modifiant l'arrêté n. 2023/G-73 portant ouverture du concours externe sur titres d'Auxiliaire de Puériculture Territorial de classe normale - session 2024.

Date de décision : 29/02/2024



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.  
4.1.6. ORGANISATION DE CONCOURS - LISTES D'APTITUDE

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : ar\_ouv\_AXP\_modif1\_Pref\_2024G33... Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 01/03/24 à 09:59

Par SCORRANO Anna Maria

Transmis

Date 01/03/24 à 09:59

Par SCORRANO Anna Maria

Accusé de réception

Date 01/03/24 à 10:05